Image not found or type unknown

Demande de mutation militaire

Par **Dam's**, le **04/11/2021** à **19:44**

Bonjour, je suis militaire et j'ai fait une demande de mutation récemment.

Je savais que je ne remplissait pas les conditions pour établir cette demande mais rien n'interdit de formuler une demande malgré tout.

Je savais que j'aurais un avis défavorable ce qui a été le cas sauf qu'en prime ma hiérarchie me met un literal faisant allusion à un arrêt de travail:"peu présent dans mon emploi et participe que très rarement à l'activité opérationnelle et que par conséquent mes facultés d'adaptation ne peuvent ne être appréciées."

Alors que sers l'institution depuis plus de 15 ans et que j'ai des notations irréprochables jamais punis...

Cette mention à vraiment pour but de me nuire personnellement pour me mettre des bâtons dans les roues.

Je suis prêts à prendre un avocat si cela relevait d'une infraction.

Et à faire un recours administratif à minima.

Par **Louxor_91**, le **05/11/2021** à **11:24**

Bonjour,

et au final...? la question est ?

Par **Dam's**, le **05/11/2021** à **13:24**

Pardon en effet,

Ma question est y a t'il un recours envisageable ou une infraction à laquelle je n'aurais pas pensé pour faire valoir que le literal est infondé et que les propos on pour but de nuire à ma réputation et à ma carrière (diffamation à minima je pensais)

Précisions, pour le moment il n'y a pas décision définitive concernant ma demande simple un avis défavorable avec cette mention préjudiciable.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés